

INFORMATIONS :

 **Pour toutes les sorties, inscrivez-vous auprès de l'animateur du jour (en cas d'absence, laissez un message) au moins huit jours avant la sortie !**

 Les personnes qui participent aux randonnées le font sous leur propre responsabilité, en cas d'accident survenu suite à une chute, un malaise, maladie en cours de la sortie. Une attestation médicale est demandée au moment de l'inscription à l'activité.

 Quel que soit le niveau de difficulté de la sortie, soyez prévoyant(e)s : chaussures, bâton(s) de marche, vêtements de pluie et de rechange, cartes IGN (Club Vosgien), boissons, en-cas et/ou repas calorique.

 Le temps de marche s'entend aller-retour, non compris les pauses. Sauf sorties exceptionnelles et, sauf mention spéciale, les repas sont pris en commun : tirés du sac ou ferme auberge, restaurant avec obligation de réserver!

 Pour tous les départs de balades et randonnées où il faut se rendre en voiture, les personnes à pied devront se rendre au lieu de rendez-vous et seront véhiculées. Les randonnées pourront être modifiées ou annulées en fonctions des conditions météorologiques. En ce cas, les participants sont prévenus par l'animateur.
L'animateur aura avec lui, au minimum, un téléphone portable et une trousse de secours



La randonnée est un loisir qui nous rapproche de nous-mêmes, des autres et de la nature. Elle ne vise ni la performance ni l'exploit sportif. Le marcheur doit

disposer d'une condition physique clairement adaptée à la difficulté de la sortie (dénivelé, durée, intensité, météo). **Pour nous rejoindre** et bénéficier des avantages du Club Vosgien, vous pouvez télécharger votre bulletin d'adhésion sur notre site (voir ci-dessous). Votre adhésion pour l'année civile vous donne accès à toutes les activités organisées par l'association et vous permet de les pratiquer en toute convivialité dans de bonnes conditions de sécurité, encadrées par des personnes formées par le Club. Elle vous donne également droit au calendrier-programme et comprend l'assurance responsabilité civile accident. **Pour l'année 2026, le montant de cette cotisation est fixé à 26€, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.** Après encaissement de celle-ci, vous recevrez votre carte d'adhérent qui matérialisera votre appartenance au club vosgien.



CONTACTS :

Association du Club Vosgien de Guebwiller 12, rue du Canal 68500 GUEBWILLER
Courriels : www.club-vosgien-guebwiller.fr president.cvguebwiller@gmail.com

Les guides animateurs :

Pierre PRUD'HOMME, GRP/Animateur : Tel : 03 89 76 86 94, portable : 06 88 98 07 10

Courriel : pierre.prudhomme54@free.fr

Pierre DITNER, Animateur : portable : 06 16 37 47 35

Courriel : pierre.ditner@free.fr

Colette IMBACH, Animatrice : portable : 06 36 60 85 18

Courriel : colette.imbach@hotmail.fr

